



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Dossier complet le : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

N° d'enregistrement : \_\_\_\_\_

### 1 Intitulé du projet

Projet d'ombrières agrivoltaïques de Ouanne

### 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

\_\_\_\_\_

Prénom(s)

\_\_\_\_\_

#### 2.2 Personne morale

Dénomination

OUANNE PV

Raison sociale

\_\_\_\_\_

N° SIRET

9 8 3 8 7 2 6 8 0 0 0 0 1 9

Type de société (SA, SCI...)

\_\_\_\_\_

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

DEBONNET

Prénom(s)

Mathieu

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité	30. Installations d'une puissance égale ou supérieure à 300 kilowatts-crête
39.a) Travaux, constructions et opérations d'aménagement	39 a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R.111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R. *420-1 du code de l'urbanisme supérieure ou égale à 10 000 mètres ca

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet se situe dans le département de l'Yonne, à environ 25 km d'Auxerre, sur la commune de Ouanne.

Sur une parcelle d'une superficie totale de 12 hectares (surface clôturée du projet de 11,72 ha), le projet comprend :

- L'implantation d'ombrières agrivoltaïques (sur une surface projetée au sol de 2,26 ha), à une hauteur maximale de 5 m. Ces structures seront ancrées dans le sol par des pieux battus. Les tables (technologie tracker) seront mobiles d'est en ouest pour capter un maximum d'ensoleillement, favoriser un ombrage tournant et une protection de la culture.
- La construction d'un poste de transformation et de livraison monobloc de 36 m<sup>2</sup> et d'une hauteur de 2,7 m
- La mise en place d'une citerne de 60m<sup>3</sup> à l'entrée du site afin de répondre aux prescriptions du SDIS 89
- Le prolongement et le renforcement d'une haie arbustive et arborée sur le nord-ouest de la parcelle.

#### 4.2 Objectifs du projet

Les ombrières s'implanteront sur une parcelle cultivée (production de grandes cultures).

A travers ce projet, le propriétaire-exploitant souhaite rendre sa parcelle plus résiliente au changement climatique. L'objectif est d'apporter une solution aux difficultés rencontrées dans la mise en valeur de celle-ci : sensibilité à la sécheresse et au gel de printemps, entraînant un défaut de récolte récurrent.

L'ombrage tournant apporté par le système d'ombrière de culture permettra de limiter le stress thermique des végétaux en période estivale. Cette technologie permet également la protection de la culture face aux aléas climatiques (par exemple positionnement horizontale en cas de grêle).

L'exploitant souhaite améliorer sa production. En effet, une baisse des températures procurée par l'ombrage tournant pourra améliorer la photosynthèse de la plante. La diminution de l'évapotranspiration permettra de limiter le stress hydrique pour la culture.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Le délai de construction du parc est évalué entre 6 et 10 mois et prévoit plusieurs phases :

- La préparation du terrain (6 à 8 semaines) : semis de portance en amont si besoin, implantation base vie, pistes et chemins d'exploitation ;
- L'installation de la clôture ;
- Le terrassement des tranchées pour le passage des câbles et l'implantation des pieux d'ancrage des structures. Le linéaire et la largeur des tranchées seront optimisés autant que possible sur l'ensemble du projet ;
- Le montage de l'infrastructure photovoltaïque : système de support et fixation des panneaux (4 à 6 semaines) ;
- La pose et la connexion des câbles ;
- L'implantation des bâtiments techniques (PTR et PDL) (2 à 4 semaines) : Les bâtiments techniques sont pré-équipés et pré-câblés en usine (transformateurs et les cellules HTA) ;
- L'installation et le paramétrage des composants électriques (onduleurs) ;
- L'installation et le paramétrage du système de surveillance ;
- L'installation, la configuration et la connexion du poste de livraison ;
- Une fois la livraison des composants nécessaires à la construction du parc effectuée, les déplacements sur le chantier des équipes travaux seront quotidiens.

Avant le début du chantier un rappel aux équipes travaux sera faite sur les enjeux environnementaux spécifiques au site et les mesures environnementales à mettre en œuvre. Une assistance à maîtrise d'ouvrage environnement dédiée au projet sera mise en place.

Un suivi environnemental sera réalisé durant toute la phase travaux.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase exploitation, le fonctionnement de la centrale agrivoltaïque ne nécessitera aucun personnel permanent sur site et donc aucun bâtiment type bureau ni sanitaires (aucune utilisation d'eau). Elle ne sera donc pas reliée au réseau d'adduction d'eau potable. Le fonctionnement du parc ne sera pas non plus à l'origine d'un rejet d'eau usée.

L'exploitation sera gérée à partir d'un système de surveillance informatique, qui effectuera le monitoring des différentes composantes de l'installation.

Les centrales sont réfléchies et aménagées afin d'éviter ou limiter au maximum tout changement dans les pratiques agricoles. Néanmoins, la section de la parcelle en rangées de panneaux nécessite à l'agriculteur une période d'adaptation.

Une installation solaire ne demande pas beaucoup de maintenance. Les haies devront être taillées selon les modalités prévues dans les mesures de gestion du site.

L'essentiel du programme de maintenance sera axé sur une maintenance électrique de l'installation. Cette maintenance, qu'elle soit préventive ou corrective ne fait intervenir qu'occasionnellement du personnel sur le site.

La durée d'exploitation de l'ombrière de culture est de 40 ans minimum. Un projet agrivoltaïque de cette nature est une installation qui se veut totalement réversible afin d'être cohérente avec la notion d'énergie propre et renouvelable, et de ne laisser aucune trace à l'issue de son démantèlement. L'installation est construite de manière à ce que la remise en état initial du site soit parfaitement possible. L'ensemble des installations est démontable et les fondations peu profondes seront facilement retirées.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de Construire selon l'article R421-1 du code de l'urbanisme.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Puissance installée	5,19 MWc
Surface clôturée	11,72 ha
Surface projetée au sol des panneaux	22 614 m <sup>2</sup>
Surface des postes techniques et de la citerne	96 m <sup>2</sup>
Emprise au sol totale	22 710 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :      BP :    Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. :   °   '   "  Lat. :   °   '   "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :   °   '   "  Lat. :   °   '   "

Point de d'arrivée : Long. :   °   '   "  Lat. :   °   '   "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d’implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l’outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l’environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d’intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d’une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un monument historique (Notre-Dame de Ouanne) est présent dans le village de Ouanne mais la parcelle du projet est en dehors du périmètre de protection. D'autre part, le projet n'est pas visible depuis le parvis de l'église.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude est localisé au droit du périmètre de protection éloigné du captage d'eau potable de Gue-Leugny. Le projet est compatible avec la réglementation de la DUP (cf. note environnementale).
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche de la zone d'étude est localisé à environ 3,8 km au sud-est. Le projet n'aura pas d'impact sur les espèces ou habitats présents au sein des sites Natura 2000 environnants au vu de l'absence d'interaction écologiques. En effet, la distance entre ces sites et la zone d'implantation du projet est trop importante. De plus, les habitats de la ZIP ne présentent qu'un très faible intérêt pour les populations d'espèces ciblées par ces zonages.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas l'excavation de matériaux sur le site. Les sols excavés issus des tranchées éventuelles seront réemployés pour combler ces dernières.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas déficitaire en matériaux. Toutefois, il se peut que des graviers soient apportés pour la réalisation des pistes et des plateformes accueillant les locaux techniques.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucun équipement ne sera impacté. Le site d'étude est localisé au droit du périmètre de protection éloigné du captage d'eau potable de Gue-Leugny. Le projet est compatible avec la réglementation de la DUP (cf. note environnementale).
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La démarche ERC a été appliquée afin d'avoir un impact résiduel non significatif sur la faune, la flore, les habitats et les continuités écologiques. La séquence ERC est développée dans la note écologique. Le projet prévoit notamment un évitement et un recul vis-à-vis de la haie. Elle sera d'ailleurs renforcée et prolongée. Les périodes sensibles pour l'avifaune seront évitées en phase travaux.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au regard de la distance du projet avec le site Natura 2000 (environ 3,8 km) et les mesures mises en oeuvre, le projet n'impactera pas les espèces caractéristiques du site Natura 2000.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'usage agricole de la parcelle sera entièrement maintenu.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Ouagne n'est pas soumise à un PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques). Il existe des installations industrielles à proximité, dont une ICPE soumise à autorisation : il s'agit d'un silo appartenant à la coopérative agricole 110 Bourgogne, situé à 500 m au sud-ouest de la ZIP. Des éoliennes du parc de Forterre sont également présentes à proximité, la plus proche étant à 500 m du projet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Aléa retrait gonflement des argiles de niveau modéré sur une petite partie au nord de la zone d'étude - Risque cavité lié au secteur karstique  Les études géotechniques permettront de préciser les mesures à mettre en place si nécessaire pour gérer ces risques.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de risque sanitaire et il n'est pas concerné par un risque sanitaire.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les installations n'induiront aucun changement du trafic actuel et n'occasionneront pas de gêne à la circulation ni à l'entretien de la route. Le projet est susceptible d'induire des déplacements en phase chantier uniquement, et en période diurne. Toutes les dispositions seront prises pour garantir un niveau de sécurité routière optimal.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Seulement pendant les travaux (trafic et engins de chantier). En exploitation, certains équipements (onduleurs, transformateur) peuvent générer du bruit mais respectent la réglementation, à quelques mètres de distance les bruits sont rapidement dissipés.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, les opérations de construction pourront causer des vibrations perceptibles pour les travailleurs sur le chantier. Il n'y aura pas d'opérations lourdes de terrassement ou de démolition, ainsi les riverains ne ressentiront aucune vibration.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun éclairage nocturne n'est prévu que ce soit en phase chantier ou en phase d'exploitation.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun rejet liquide ne sera généré par le projet. Le fonctionnement hydraulique du site, notamment concernant les eaux pluviales, ne sera pas significativement affecté.
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, différentes bennes seront entreposées sur le site, permettant la collecte et le tri des déchets avant leur exportation vers des filières de traitement adaptées, pour les gravats, les déchets verts, les métaux et les déchets ultimes. Aucun déchet dangereux ne sera généré lors du chantier.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet ne portera pas atteinte au patrimoine architectural, culturel ou archéologique. Toutefois, le projet sera perceptible depuis certains points de vue (cf. note paysagère). Des mesures paysagères sont prévues pour réduire cet impact (renforcement et prolongement de la haie, recul pour réduire l'implantation dans la pente).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'usage du sol ne sera pas modifié puisque le site, à l'issue des travaux, conservera un caractère agricole. L'activité agricole qui existe actuellement sera conservée, et bénéficiera d'une synergie avec la production d'énergie photovoltaïque. Le projet a pour objectif d'améliorer les rendements de l'exploitant.

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui     Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

Un parc éolien est présent à proximité du projet. L'éolienne la plus proche est localisée à environ 500 m au sud de la parcelle. Le projet aura un effet cumulé sur l'aspect paysager avec l'ajout d'un nouveau motif relatif aux énergies renouvelables dans le paysage bien que la perception du projet soit nettement plus réduite et localisée que le parc éolien. Les mesures de réduction (densification et prolongement de la haie, recul de l'implantation des modules) permettent de réduire la perception du projet photovoltaïque et donc les effets cumulés entre les 2 projets.

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Enjeux liés au milieu physique : ZIP au sein du périmètre éloigné du captage de Gue-Leugny (projet compatible avec DUP), présence de cavités naturelles sur la commune et ZIP en partie concerné par un aléa modéré au retrait-gonflement des argiles.  
Enjeux liés au milieu humain : secteur peu exposé au bruit, habitations à proximité, enjeu agricole (le projet permet le maintien de l'activité agricole)  
Enjeux paysagers : bourg de Ouanne situé en contrebas mais peu de visibilité du site depuis les habitations, site perceptible depuis les hauteurs de la rue des 3 sabots en sortie/entrée de village (versant opposé) et RD85 (entrée) Eoliennes en arrière plan  
Enjeux écologiques : Culture présentant un enjeu modéré pour l'Alouette des champs (nidification probable)  
La haie présente également un enjeu modéré (chiroptères, avifaune...), le projet l'évite et prévoit un recul suffisant.

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les mesures sont détaillées dans les notes annexées au CERFA.  
Principales mesures de réduction prévues :

- Mesures préventives en phase chantier pour prévenir tout risque de pollution (maintenance préventive matériel/engins, localisation des installations de chantier à l'écart des zones sensibles, collecte et évacuation des déchets selon les filières agréées...)
- Mesures curatives en cas de fuite accidentelle de produits polluants (kits anti-pollution dans les véhicules de chantier, épandage de produits absorbants (sable), raclage du sol en surface et transport des sols pollués vers des sites de traitement agréés...)
- Cahier des charges renforcé en matière de gestion environnementale à destination des entreprises de travaux
- Contrôle régulier avec des audits chantier
- Etude géotechnique et application des recommandations de sécurité en phase chantier et de dispositions constructives
- Respect des périodes et horaires définis par arrêté municipal
- Matériel homologué, insonorisé et entretenu régulièrement
- Recul de l'implantation des modules par rapport à la lisière de la haie et pour limiter la visibilité du projet
- Adaptation du calendrier travaux pour éviter les périodes sensibles pour la faune
- Clôture de l'enceinte perméable à la petite faune
- Aménagement d'un hibernaculum
- Renforcement et prolongement de la haie boisée
- Finition extérieure des locaux techniques en bois ou dans un RAL beige

Mesures d'accompagnement :

- Création de bandes enherbées en bordure de parcelle pour la biodiversité

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu de la taille du projet, du contexte dans lequel il s'inscrit, des études réalisées et des mesures d'évitement et de réduction intégrées à la conception et à la mise en œuvre lors des phases travaux et exploitation, la réalisation d'une évaluation environnementale ne nous semble pas nécessaire.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié.</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

*i* Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Note de présentation du projet	<input type="checkbox"/>
2	Note environnementale	<input type="checkbox"/>
3	Note écologique	<input type="checkbox"/>
4	Note paysagère	<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom TRADGAC  
Prénom Louise  
Qualité du signataire Directrice GSA



À Dijon

Fait le 1 5 / 1 0 / 2 0 2 4

Signature du (des) demandeur(s)

